DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris/Berlin, 16 avril 2020

Lancement du Fonds citoyen franco-allemand

Institué par le traité d'Aix-la-Chapelle, le Fonds citoyen franco-allemand est la démonstration de l'amitié entre nos deux peuples, d'une Europe forte et unie, au quotidien mais aussi dans des temps plus difficiles comme la crise du Coronavirus que nous traversons actuellement. Grâce au Fonds citoyen, les deux gouvernements soutiennent des projets ouvrant une nouvelle ère de coopération entre les sociétés civiles française et allemande avec un budget de 2,4 millions d'euros financé de façon paritaire.

Aujourd'hui, plus que jamais, la France et l'Allemagne s'unissent.

En ces temps de crise, alors que les échanges, rencontres, communautés et engagements bénévoles doivent se réinventer pour contribuer à surmonter ce défi collectif, **la société civile, une démocratie active et la cohésion européenne sont plus que jamais nécessaires**. Le Fonds citoyen franco-allemand rend tout cela possible : il est une **initiative** du traité d'Aix-la-Chapelle et est financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que par le ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est chargé de sa **mise en œuvre**.

« Nous nous sommes engagés pour lancer ce projet phare du traité d'Aix-la-Chapelle durant cette crise et ainsi envoyer un signal fort à la société civile française et allemande. Le Fonds citoyen franco-allemand exprime notre reconnaissance et soutien à toutes les personnes engagées qui permettent à notre société, ainsi qu'à l'Europe, d'être solidaires », disent **Gabriel Attal**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et **Juliane Seifert**, secrétaire d'État auprès du ministère allemand de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.

« Ce n'est pas seulement la crise actuelle qui prouve que la solidarité européenne est indispensable. Quand les citoyens de nos deux pays travaillent ensemble, échangent ensemble, c'est la démonstration que l'Europe se construit localement et concrètement. Nous remercions l'Office franco-allemand pour la Jeunesse pour la mise en œuvre du Fonds citoyen dans un si court délai », ont déclaré les deux secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, **Amélie de Montchalin**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes, et **Michael Roth**, ministre délégué aux Affaires européennes.

« Le Fonds citoyen ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des relations franco-allemandes : l'impulsion initiée par le traité de l'Élysée et la création de l'OFAJ se poursuit avec le traité d'Aix-la-Chapelle et le Fonds citoyen franco-allemand. Les Français et Allemands ont besoin les uns des autres, maintenant, plus que jamais », ont indiqué **Anne Tallineau** et **Tobias Bütow**, secrétaires généraux de l'OFAJ.

Fonds citoyen franco-allemand
Mis en œuvre par l'OFAJ
51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu

Contact presse
Johanna Haag
haag@ofaj.org • 06 24 21 58 61
Facebook | Twitter | #buergerfondscitoyen

DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris/Berlin, 16 avril 2020

Quels projets seront financés ?

Le Fonds citoyen franco-allemand encourage les personnes qui participent activement à la création d'une société civile européenne engagée, particulièrement celles qui œuvrent à des projets communs et intergénérationnels au-delà des frontières entre la France et l'Allemagne.

Au vu des circonstances actuelles particulières, les efforts se concentreront d'abord sur les **rencontres en ligne** : lors de repas en ligne, les personnes intéressées peuvent dès maintenant organiser des projets. Le Fonds peut également soutenir des projets entre créateurs culturels, clubs de sport ou associations de jumelage qui tentent des nouveaux formats de projet en ligne.

Le Fonds citoyen permettra, après la **levée du confinement** et dès que ce sera possible, de rassembler physiquement les personnes. De l'échange de groupes entre villes jumelées, aux concerts communs, en passant par les conférences franco-allemandes et projets digitaux, jusqu'aux évènements sportifs et cérémonies de jubilés : le Fonds citoyen franco-allemand soutient les projets qui, de manière innovante, stimulent, renouvellent ou approfondissent les échanges entre citoyens de France et d'Allemagne ; qui renforcent la démocratie et qui promeuvent la compréhension et la diversité européennes. Des thèmes sont **privilégiés**, comme le développement durable, le dialogue intergénérationnel, la santé, la culture, les droits de l'Homme, le sport et la transition numérique.

Qui peut participer ?

Le Fonds citoyen franco-allemand soutient les associations et les initiatives citoyennes, les associations de jumelages entre villes et régions, les fondations ainsi que les acteurs de l'économie sociale, de l'éducation et des instituts scientifiques œuvrant au service d'une Europe pleine de vie.

Comment participer ?

Le dépôt des demandes est **facilité** : les compétences linguistiques ne sont pas un prérequis, un portail de recherche permettra de trouver une organisation partenaire et les demandes de subvention peuvent être déposées en ligne.

Contexte

Le Fonds citoyen est né du **traité d'Aix-la-Chapelle** signé en 2019 entre la France et l'Allemagne pour renforcer leur coopération, 56 ans après le traité de l'Elysée (1963). Cet accord met l'accent sur le renforcement des initiatives et le renouvellement des jumelages dans la société civile. Le Fonds citoyen permet un soutien financier et structurel pour soutenir ces initiatives. Grâce à lui, un souhait ancien des associations engagés dans le franco-allemand devient ainsi réalité.

Fonds citoyen franco-allemand
Mis en œuvre par l'OFAJ
51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu

Contact presse
Johanna Haag
haag@ofaj.org • 06 24 21 58 61
Facebook | Twitter | #buergerfondscitoyen

DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris/Berlin, 16 avril 2020

La **mise en œuvre** du Fonds citoyen est confié à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) pour une phase pilote de trois ans. L'OFAJ qui s'engage depuis 1963 pour les échanges entre jeunes entre la France et l'Allemagne est connecté à des milliers d'acteurs de la société civile dans les deux pays.

Le **budget** du Fonds citoyen est assuré à parts égales par la France et l'Allemagne. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assurent chacun une dotation de 600 000 euros ; le ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse assure une dotation de 1,2 millions d'euros.

Fonds citoyen franco-allemand
Mis en œuvre par l'OFAJ
51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu

Contact presse
Johanna Haag
haag@ofaj.org • 06 24 21 58 61
Facebook | Twitter | #buergerfondscitoyen